

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION 885, rue Saint-Pierre Ouest (lot 6 529 698)

Avis public est par la présente donné, par la soussignée, à l'effet que le Comité de démolition de la Ville de Saint-Hyacinthe tiendra une séance publique le **14 avril 2026, à 18 h 30**, au centre culturel Humania, situé au 1675, rue Saint-Pierre Ouest, afin de statuer, conformément au *Règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles*, sur la demande d'autorisation de démolition concernant le bâtiment sur lequel est affiché le présent avis, ainsi qu'un bâtiment accessoire sis au :

885, rue Saint-Pierre Ouest (lot 6 529 698 du Cadastre du Québec).

Conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée au greffier de la Ville de Saint-Hyacinthe, de la façon suivante :

Par courrier ou en personne :
Services juridiques
Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 5B2

Par courriel :
juridiques@st-hyacinthe.ca

Avant de rendre sa décision, le Comité de démolition considèrera les oppositions reçues lors de cette séance publique.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 31 mars 2026.



Carole Cousineau
Greffière par intérim